12 octobre 2026

Financement du bouclier de protection suisse : deux demandes au Conseil national

Oui au fonds pour l’armement et aux moyens pour le système de défense aérienne Bodluv

Le Conseil national doit permettre, lors de la session d’hiver 2026, de financer rapidement les projets d’armement les plus urgents afin de protéger notre espace aérien. « Bouclier de protection Suisse » demande deux décisions : adopter le fonds pour l’armement sans le lier à la taxe sur la valeur ajoutée et porter à 4 milliards de francs, pour 2027, les moyens destinés à un deuxième système de défense aérienne (remplacement de Patriot / Bodluv GR2).

1. Adopter maintenant le fonds pour l’armement

Le Conseil national doit suivre le Conseil des États : dissocier la loi sur le fonds de la question de la TVA et adopter le fonds pour l’armement. Les acquisitions urgentes pourront ainsi être anticipées, tandis que le financement durable sera réglé séparément par la suite. Si aucun référendum n’aboutit, le fonds pourra être utilisé dès avril 2027.

2. Bodluv GR2 : porter les moyens pour 2027 à 4 milliards de francs

Les 2,4 milliards de francs prévus pour l’acquisition d’un deuxième système de défense aérienne (Bodluv GR2), en remplacement des systèmes Patriot actuellement indisponibles, ne suffisent pas. En 2027, un total de 4 milliards de francs est nécessaire pour un système Bodluv GR2 ainsi que pour une défense efficace contre les drones.

Notre défense nationale a besoin d’un « bond en matière d’armement » afin de pouvoir, en priorité, parer les menaces aériennes et, dans un deuxième temps, disposer à nouveau d’une armée capable de défendre le pays et d’accomplir sa mission dans le cadre de notre politique de sécurité. Ce bond en matière d’armement nécessite rapidement des moyens financiers extraordinaires, mais aussi un saut technologique.

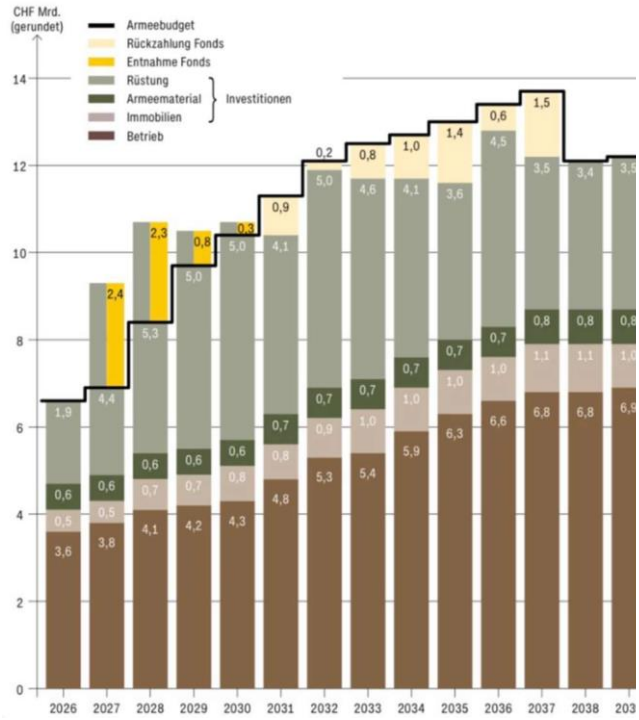
Un oui rapide au fonds pour l’armement - également au Conseil national

Le fonds pour l’armement, adopté par le Conseil des États lors de la session d’automne, doit permettre à la Confédération d’anticiper les acquisitions urgentes pour l’Armée suisse, sans devoir couvrir immédiatement l’ensemble des besoins financiers supplémentaires par le budget ordinaire de la Confédération. Sur le plan juridique, il s’agit d’un fonds spécial à affectation déterminée (art. 52 de la loi sur les finances), dont les modalités sont réglées par une loi fédérale distincte (loi sur le fonds). Ses charges et ses revenus sont comptabilisés directement au bilan, en dehors du compte de résultats ordinaire. Cela ne change toutefois rien au fait que les moyens utilisés doivent en fin de compte être financés par la Confédération et remboursés ultérieurement.

Le fonds ne peut s’endetter que si un refinancement crédible et une obligation contraignante de remboursement sont garantis. Le remboursement est effectué à partir du budget ordinaire de l’armée. Sur le plan financier, le fonds fonctionne comme un mécanisme de préfinancement ou comme un « bassin de rétention ».

Dissociation de la loi sur le fonds de la question de la TVA

La dissociation demandée entre le fonds et l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée signifie que le Parlement peut adopter un fonds et ne régler son financement qu'à une date ultérieure. La demande politique de « Bouclier de protection Suisse » est donc la suivante : adopter d'abord le fonds, puis définir son financement durable. La décision du Conseil des États du 21 septembre 2026 constitue le bon point de départ : elle sépare la loi sur le fonds de la question du financement par des points de TVA et empêche ainsi que les acquisitions urgentes restent bloquées jusqu'à l'achèvement de l'ensemble du débat sur le financement. Si le Conseil national suit cette ligne et qu'aucun référendum n'aboutit contre la loi sur le fonds, celui-ci sera disponible dès avril 2027.



Selon la planification actuelle, cela signifie que le fonds disposera de 2,4 milliards supplémentaires en 2027 et de 5,5 milliards au total jusqu'en 2031 (voir le graphique tiré de la planification actuelle en matière d'armement, état en mai 2026, source : www.vtg.admin.ch/fr/planification-armement).

Ce fonds n'est en aucun cas un libre-service : le DDPS a besoin, dans chaque cas, d'une décision du Parlement pour l'attribution des moyens. Les acquisitions concrètes nécessitent toujours un message sur l'armée présenté par le Conseil fédéral et adopté par le Parlement, avec les crédits d'engagement correspondants.

Le fonds élimine ainsi le manque de liquidités ; le Conseil fédéral et le Parlement conservent le contrôle sur l'utilisation des fonds et sur leur ampleur.

Le fonds d'armement ne suffit pas à lui seul

Les 2,4 milliards prévus pour 2027, qui pourront être prélevés sur le fonds d'armement, ne suffisent toutefois pas et « Bouclier de protection Suisse » demande **de porter ce montant à 4 milliards.** Ce n'est qu'ainsi que les acomptes nécessaires à l'acquisition d'un deuxième système de défense sol-air (Bodluv GR2) pourront être versés pour pallier le retard de livraison des systèmes Patriot, et qu'une défense efficace contre les drones pourra être mise en place.

Notre position : la Suisse doit pouvoir commander des biens d'armement urgents avant que tous les détails du contre-financement à long terme ne soient arrêtés. Il s'agit d'une solution responsable tant sur le plan de la politique de sécurité que sur celui de la politique financière : créer maintenant la capacité d'action, puis définir ensuite un financement durable de manière démocratique et rigoureuse sur le plan des finances publiques.

Nous vous remercions vivement de votre engagement en faveur d'une Suisse sûre.

Josef Ackermann, Stefan Angehrn, Nicole Brandes, Beat Brechbühl, Lukas Brosi, Gerold Bührer, Andreas Cantoni, Hanspeter Danuser, Hans Diem, Felix R. Ehrat, Corina Eichenberger, Werner Epper, Reto Francioni, Rita Fuhrer, Jean Pierre Gallati, Thomas Harder, Nicolas Huber, Andreas Hugi, Konrad Hummler, Ruedi Jeker, Alessandra Keller, Daniel Lätsch, Arthur Löpfe, Erich Muff, Marco Netzer, Tobias Oswald, René Rhinow, Monika Ribar, Dominik Riner, Christian Rohrbach, Thomas Süssli, Andres Türler, Tom Vogel, Philipp Waldis, Monika Walser, Marianne Wildi, Paul Winiker, Beat Wittmann, Ralph Wyss.

La coprésidence de « Bouclier de protection Suisse » et les plus de 4'000 signataires de bouclier-protection.ch